

Cour d'assises du Var

# Sous le vernis de la respectabilité

La volonté de paraître en société semble avoir été un puissant moteur dans l'ascension de ce fils d'ouvrier de l'arsenal de Toulon, qui au soir de sa vie, à 67 ans, se retrouvait hier dans le box de la cour d'assises du Var.

Ancien directeur des services techniques de plusieurs activités de la région parisienne et, pour finir, du golfe de Saint-Tropez, président d'associations sportives et de loisirs, militant actif pendant vingt ans d'un parti politique influent, il avait offert, pendant toute sa vie à son entourage le visage d'un homme parfaitement respectable.

## Douze ans d'inceste

L'homme a perdu de sa

superbe à mesure que le président Bréjoux grattait le vernis, au fil des questions de plus en plus précises sur les faits que sa fille lui reprochait.

Dans une salle d'audience progressivement gagnée par une émotion toujours plus poignante, les témoignages sont érichés pour aboutir au portrait d'un pédophile manipulateur et pervers, au terme d'une surenchère dans l'abject difficilement soutenable.

Tous confirmaient les terribles confidences de la fille adoptive de l'accusé, une frêle jeune femme désormais âgée de 26 ans, qui a dénoncé à grand-peine un calvaire d'enfant violée, victi-

me de pratiques incestueuses de 11 à 23 ans.

Sa confession douloureuse l'a confrontée à nouveau à toutes les étreintes impossées par son père, de 1983 à 1996, dans leurs divers domiciles de Saint-Tropez, Toulon, Port-Grimaud et Saint-Raphaël.

## D'une génération sur l'autre

Elle a semblé faire dans le prétoire le même effet qu'à l'adjudant Rochou, qui avait provoqué une confrontation père-fille quand il avait été saisi de l'enquête à Grimaud.

« La déresse de la jeune femme était criante de vérité. En face, son père balbutiait des dénégations plus qu'il ne se défendait. »

Le président Bréjoux n'a guère obtenu de meilleur résultat, arrachant presque aux forceps des demi-aveux à un accusé fuyant. Celui-ci en tout cas ne voulait pas entendre parler d'attouchements qu'il aurait commis sur sa petite-fille.

C'est pourtant ce qui a motivé la plainte de sa fille en octobre 1996, quand elle a jugé anormal le comportement d'autosatisfaction érotique de son enfant, alors âgée de 4 ans.

Questionnée sur l'origine de ces pratiques solitaires, la gosse avait répondu : « C'est papy. »

Les débats ont également montré que l'épouse de l'accusé avait été profondément perturbée par les faits, se

reprochant de n'avoir su apporter son soutien à sa fille.

Celle-ci lui avait dénoncé l'inceste une première fois à l'âge de 14 ans, puis deux ans plus tard alors qu'elle était au lycée, appelant encore au secours par une tentative de suicide à sa majorité.

La parole sera encore donnée à l'accusé ce matin, à la reprise des débats. M<sup>rs</sup> Renaud Arlabosse et Emmanuel Bonnemain interviendront ensuite au nom des parties civiles.

La défense sera assurée par M<sup>rs</sup> Jérôme Brunat-Debaines, après le réquisitoire de l'avocat général M<sup>lle</sup> Isabelle Candau.

**G. DASSEVILLE.**